



DECISION DU PRESIDENT N°20210601-1

- **OBJET : CULT_SAISON CULTURELLE 2020-2021 : SOLLICITATION FINANCIERE DE LA DRAC – C’EST MON PATRIMOINE**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

CONTEXTE :

Souhaite se positionner sur la réponse de l'appel à projet « C'est mon Patrimoine ».

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide financière de la DRAC « au montant le plus élevé possible » au titre des actions mises en place sur le territoire de Pré-Bocage Intercom, dans le cadre de « C'est mon patrimoine ».

ARTICLE 2 : DE PRECISER que les crédits sont disponibles au budget principal de 2021 ;

ARTICLE 3 : Madame la directrice générale des services et Madame la directrice du pôle citoyenneté sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire ;

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay

Signé par : Gerard Leguay
Date : 04/06/2021
Qualité : Président

